

Conseil Général des Pyrénées-Orientales
Direction Eau, Environnement, Agriculture et Ruralité
Pôle Agriculture-Forêt-Espace rural



Ancien Hôpital Militaire
32 avenue Maréchal Foch
66906 PERPIGNAN Cedex
Tel : 04 68 85 82 41
Fax : 04 68 85 82 39

DOSSIER :
Échanges amiables entre particuliers

Objet de l'intervention :

Aider les agriculteurs à restructurer leur exploitation

Bénéficiaires :

Tout exploitant agricole affilié à la MSA dans le cadre d'une procédure d'aménagement foncier

Modalités et conditions d'attribution

3.a Contenu de l'opération

Restructuration agricole de foncier non bâti

3.b Nature de l'aide

Prise en charge de 80% des frais de notaire et géomètre

3.c Conditions particulières - Observations

Les dossiers instruits par le Conseil Général seront approuvés au préalable par la Commission Départementale d'aménagement Foncier.
Rétroactif sur deux ans maximum

Composition du dossier et pièces à fournir :

Demande de l'impétrant, copie acte notarié, reçu des frais d'actes notariés, extrait matrice cadastrale, facture du géomètre, plan de situation, attestation MSA (agriculteur à titre principal), un RIB.